



Convocation à l'entretien de régularisation

Par Yuumi, le 19/10/2021 à 18:25

Madame, Monsieur,

J'ai reçu deux lettres en recommandé de mon employeur après la suspension de mon contrat de travail dû à la non présentation d'un pass sanitaire. La première à pour objet : Information sur votre situation suite à la non-présentation du " pass sanitaire ". La deuxième : Convocation à un entretien de régularisation. Je suis convoquée le 22/10/2021.

Ma question est, suis- je obligée de me présenter à cette entretien ? Et si je ne m'y présente pas qu'est-ce que j'encours? Mon but étant d'être licencié afin de toucher le chômage jusqu'à ce que je trouve un nouvel emploi. Je précise que j'étais serveuse depuis janvier 2020.

Dans l'attente d'une réponse de votre part.

Cordialement

Par Marck.ESP, le 19/10/2021 à 18:37

Bonjour

Vous pouvez ne pas vous présenter, mais comme dans le cas d'un abandon de poste, votre employeur n'est pas dans l'obligation de vous licencier...